

## NOTE DE SERVICE

---

DESTINATAIRE(S) : Membres du Conseil d'administration du Barreau du Québec

EXPÉDITRICE : M<sup>e</sup> Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre et directrice du Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques

DATE : 23 octobre 2018

OBJET : Vigie sur les dossiers stratégiques, positionnement et leadership

---

Chers membres du Conseil d'administration,

Vous trouverez ci-joint une fiche détaillée pour chaque projet de loi, règlement ou consultation pour lesquels le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques a considéré l'intervention du Barreau du Québec pertinente ainsi qu'un tableau recensant les dossiers qui ont fait l'objet d'une étude, mais pour lesquels nous avons jugé qu'il n'était pas nécessaire de se prononcer.

Si vous souhaitez porter une intervention législative proposée à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil d'administration, aux fins de discussions ou commentaires, je vous demande de bien vouloir m'en informer avant le **24 octobre 2018**.

Je vous prie de recevoir, chers membres du Conseil d'administration, mes salutations distinguées.



M<sup>e</sup> Sylvie Champagne  
Secrétaire de l'Ordre et directrice du  
Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques

# CONSULTATION SUR LE RÉGIME D'INTÉGRITÉ : ADMINISTRATION DU RÉGIME D'INTÉGRITÉ AMÉLIORÉ DU CANADA

## ENJEU

Le régime d'intégrité fédéral vise à s'assurer que les cocontractants du gouvernement fédéral soient tenus aux plus hauts standards d'intégrité et d'éthique.

La présente consultation concerne une nouvelle *Politique d'inadmissibilité et de suspension* qui propose d'ajouter des infractions à la liste des infractions empêchant une société de conclure un contrat avec le gouvernement fédéral :

- > On y inclut toutes les infractions de corruption et de fraude, pas seulement celles visant le gouvernement fédéral;
- > On octroie un pouvoir discrétionnaire concernant certains comportements qui ne sont pas criminels, mais qui ont fait l'objet de poursuites pénales provinciales ou à l'étranger.

Le programme est conforme aux positions antérieures du Barreau et semble respecter les règles d'équité procédurale. Nous serions en accord avec ce projet et aurions également certains commentaires techniques à formuler.

## DERNIÈRE RÉFORME

Le programme fédéral actuel date de 2015. Il a été mis à jour en 2016. Le Québec s'est doté d'un programme similaire en 2012.

## CITOYENS CIBLÉS

On dénombre actuellement 558 264 contrats actifs avec le gouvernement fédéral.

Puisque la corruption et la fraude commise à l'encontre du gouvernement touchent tous les citoyens, l'ensemble de la population du Canada peut être affectée.

Annonce(s) du ministère concerné	Cette consultation fait suite à d'autres consultations plus générales menées l'année dernière par le gouvernement fédéral sur les actes répréhensibles commis par des sociétés. À cette étape du processus, nous avons fait le choix de ne pas intervenir.
Demande(s) du Barreau du Québec	Le Barreau a participé aux travaux de la Commission parlementaire chargée de l'étude du programme équivalent au provincial. Il a également participé aux travaux de la Commission Charbonneau. Il s'agirait ici de notre première intervention sur ces questions en matière fédérale.

Comité impliqué	Critères d'intervention	Forme projetée d'intervention
<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Comité sur les sociétés et personnes morales;</li> <li>&gt; Positions antérieures développées à l'interne.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Rôle sociétal du BQ;</li> <li>&gt; Confiance du public envers les institutions;</li> <li>&gt; Principe d'équité procédurale;</li> <li>&gt; Saine administration de la loi et de la justice.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Lettre, ou</li> <li>&gt; Mémoire court.</li> </ul>
<b>Échéance</b>	> <b>13 novembre 2018</b>	

### **BÉNÉFICES POUR LES CITOYENS**

- > Réduction de la corruption et de la fraude envers le gouvernement;
- > Transparence et prévisibilité;
- > Stabilité des contrats et de la règle de droit;
- > Respect de l'équité procédurale.

### **DOCUMENTS LIÉS**

- > [Projet proposé : Politique d'inadmissibilité et de suspension pour consultation;](#)
- > [Position du Barreau du Québec sur le projet de loi n° 1 intitulé Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics;](#)
- > [Mémoire du Barreau du Québec à la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction.](#)

## TABLEAU DE SUIVI DE CONSULTATIONS

Pour la période du 10 au 23 octobre 2018

Consultation fédérale	Évalué par	Motifs de non-intervention
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Réduire la criminalité violente : dialogue sur les armes de poing et les armes d'assaut</a></li> </ul>	M <sup>e</sup> Siham Haddadi	Aucune intervention du Barreau n'est nécessaire à ce stade-ci puisqu'il s'agit d'une consultation publique pancanadienne visant à récolter l'opinion des citoyens sur la manière dont nous pouvons réduire la criminalité violente liée aux armes de poing et d'assaut. Les opinions récoltées permettront d'alimenter les discussions des tables rondes et avec divers intervenants prochainement. Le Barreau du Québec dans ce contexte n'a pas à intervenir.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Criminalité en milieu rural au Canada (Comité permanent de la sécurité publique et nationale)</a></li> </ul>	M <sup>e</sup> Siham Haddadi	Aucune intervention du Barreau n'est nécessaire à ce stade-ci. Le Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes a reçu le mandat avec la motion 167 d'étudier la criminalité en milieu rural au Canada et de rendre son rapport dans les six mois de l'adoption de la motion. Le Barreau du Québec n'a aucune expertise en matière de criminalité en milieu rural, il n'y a donc pas lieu d'intervenir.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Audience publique - Utilisation possible de pratiques de ventes agressives et trompeuses par les grands fournisseurs de services de télécommunication, sur l'occurrence de ces pratiques et sur leur incidence sur les consommateurs ainsi que sur les solutions possibles (22 au 26 octobre)</a></li> </ul>	M <sup>e</sup> Réa Hawi	<p>Nous n'avons pas de commentaires à formuler dans le cadre de ces audiences publiques qui visent à recueillir les commentaires des consommateurs sur leurs expériences avec leur fournisseur de services de télécommunication.</p> <p>Nous ferons un suivi lorsque le rapport du CRTC sera publié.</p>

Consultation provinciale	Évalué par	Motifs de non-intervention
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Projet de règlement - formation relative à la vente au détail de cannabis et renseignements à communiquer à l'acheteur lors de toute vente de cannabis</a></li> </ul>	M <sup>e</sup> Siham Haddadi	Il s'agit d'un projet de règlement sur la formation à prodiguer aux personnes prenant part à la vente au détail de cannabis. Le Barreau du Québec n'a aucun commentaire à formuler sur celui-ci et n'a pas à intervenir sur l'opérationnel de la vente au détail du cannabis.

## NOTE DE SERVICE

---

DESTINATAIRE(S) : Membres du Conseil d'administration du Barreau du Québec

EXPÉDITRICE : M<sup>e</sup> Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre et directrice du Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques

DATE : 11 octobre 2018

OBJET : Vigie sur les dossiers stratégiques, positionnement et leadership

---

Chers membres du Conseil d'administration,

Vous trouverez ci-joint le tableau recensant les dossiers qui ont fait l'objet d'une étude, mais pour lesquels le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques a jugé qu'il n'était pas nécessaire de se prononcer.

Pour cette séance, je n'ai aucune fiche détaillée pour chaque projet de loi ou autres pouvant nécessiter l'intervention du Barreau du Québec, à vous soumettre.

Si vous souhaitez porter une intervention législative proposée à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil d'administration, aux fins de discussions ou commentaires, je vous demande de bien vouloir m'en informer avant le **15 octobre prochain**.

Je vous prie de recevoir, chers membres du Conseil d'administration, mes salutations distinguées.



M<sup>e</sup> Sylvie Champagne  
Secrétaire de l'Ordre et directrice du

Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques

# TABLEAU DE SUIVI DE CONSULTATIONS

Pour la période du 18 septembre au 9 octobre 2018

Consultation fédérale	Évalué par	Motifs de non intervention
<ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Répondre aux plaintes du public : Examen des processus de nomination, de formation et de plaintes de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié</a> (rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration)</li></ul>	M <sup>e</sup> Réa Hawi	Nous n'avons pas de commentaires à formuler sur ce rapport.
<ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Étude sur les enjeux et possibilités liés à la migration pour le Canada au 21<sup>e</sup> siècle</a></li></ul>	M <sup>e</sup> Réa Hawi	Le cadre de cette consultation est très large et soulève une panoplie de questions sociales et politiques.  Nous n'avons pas de commentaires à formuler.
<ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Réseau de refuges et de maisons de transition qui desservent les femmes et leurs enfants affectés par la violence faite aux femmes et la violence par un partenaire intime</a> (Comité permanent de la condition féminine)</li></ul>	M <sup>e</sup> Siham Haddadi	Il ne s'agit pas d'enjeux juridiques mais plutôt de questions relatives à l'opérationnel et au financement des refuges et des maisons de transition. Le Barreau du Québec ne se prononce pas sur ce genre de problématique habituellement.
<ul style="list-style-type: none"><li>• <a href="#">Projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés</a></li></ul>	M <sup>e</sup> Réa Hawi	Nous étudions présentement ce projet de règlement qui traite de la détention des enfants. À première vue, il répond aux demandes.  Une intervention sera proposée pour le CA du mois d'octobre si nécessaire.

Projet de loi fédéral	Évalué par	Motifs de non intervention
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, d'autres lois et un règlement (régimes de pension)</a>, numéro S-253</li> </ul>	M <sup>e</sup> Nicolas Le Grand Alary	<p>Ce projet de loi propose d'assurer le paiement en priorité des réclamations relatives à des régimes de pension en cas de faillite.</p> <p>Nous sommes d'accord avec les modifications proposées, mais n'avons pas d'autres commentaires à ajouter.</p>

Consultation provinciale	Évalué par	Motifs de non intervention
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Projet de règlement - Table de fixation de la contribution alimentaire parentale de base - CPC</a></li> </ul>	M <sup>e</sup> Siham Haddadi	<p>Aucun commentaire à fournir sur ce projet de règlement et il ne nécessite aucune intervention du Barreau du Québec.</p> <p>Le projet ne fait qu'arrimer les montants et les ajuster au coût de la vie. Nous ne nous prononçons pas d'habitude sur les montants de contribution alimentaire parentale de base.</p>